

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.088

L'An Deux Mille, le 17 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

10 AOUT 2000

DATE D'AFFICHAGE

10 AOUT 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par Monsieur MOST, Maire
M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par M. ANGIBAUD
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. CHABANEAU
M. GERMA représenté par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN DE MONSIEUR ET MADAME JAUFFROY

VOTE : UNANIMITE

Monsieur et Madame JAUFFROY, propriétaires de la parcelle cadastrée section BX n° 476, pour 22 m² sise rue des Glycines, ont signé le 22 juin 2000 une promesse de cession gratuite de leur terrain.

Ce terrain est situé dans l'emprise de la rue des Glycines.

L'acquisition de cette parcelle est nécessaire pour établir la liaison entre la rue des Glycines et l'accès commun cadastré BX n° 475.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse signée par Monsieur et Madame JAUFFROY le 22 juin 2000 pour céder à titre gratuit à la Ville de ROYAN la parcelle cadastrée BX n°476 pour 22 m²,
- CONSIDERANT que le terrain de Monsieur et Madame JAUFFROY s'inscrit dans l'emprise de la voie nommée rue des Glycines,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable auprès de Monsieur et Madame JAUFFROY, demeurant 15 rue des Glycines, la parcelle de terrain cadastrée section BX n° 476 pour 22 m² à titre gratuit
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession
- de désigner l'étude de Maître DENAT, 4 avenue de Pontaillac 17200 ROYAN, Notaire du vendeur pour réaliser l'acte de vente
- d'imputer la dépense pour la signature de l'acte au budget en cours à la date de signature de l'acte authentique

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 août 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS